

Conférence de presse du 23 février 2012

Le plan grand froid: comment ça se passe dans la réalité ?

Déclenché le soir du 1er février c'est une mesure exceptionnelle par nature éphémère. Il doit durer au maximum jusqu'au 26 février. Un fois les températures remontées ces places seront à nouveau fermées. **C'est une gestion au thermomètre et non en fonction des besoins en matière d'hébergement et de logement d'urgence.** Il entraîne improvisation et incertitude pour les familles sur leur situation à court terme.

Ainsi le soir du 1er février alors que Mme la Préfète vient d'annoncer à France 3 le lancement du plan grand froid, nous sommes en contact avec une famille de 7 personnes à la rue depuis des jours et des jours : 1 jeune couple avec 2 enfants de 2 et 1 an, et la maman enceinte; 1 femme de 40 ans avec deux enfants de 12 et 16 ans, elle sort d'hospitalisation, les médecins l'ont gardée le plus longtemps possible, ils ont même appelé le 115, sans résultat. Ils se sont mis à l'abri dans la salle d'attente de la gare de Chateaucieux qui va fermer dans quelques heures. Une des dames explique que ses enfants sont en danger, de l'avis même d'un médecin qui les connaît et avec qui elle a discuté. Nous appelons le 115, pas de solution. Nous appelons la Préfecture de la Loire. Nous tombons sur le standard de la Préfecture du Rhône. A cette heure là, la réception des appels est centralisée...sur le Rhône! Nous expliquons la situation, demandons à parler à quelqu'un de la Préfecture de la Loire, il doit bien y avoir un cadre d'astreinte. Impossible de nous le passer, ça ne répond pas. La personne de permanence dans le Rhône essaie de joindre le cadre d'astreinte sur son portable. Pas de réponse, "il doit être en voiture et doit avoir coupé son portable". A 20H 30 ces 7 personnes sont toujours à la gare. et toujours rien du côté de la préfecture. Et le 115 n'a pas de solution. Plus tard dans la soirée, après avoir fait le forcing et être allés à chateaucieux auprès de la famille, nous finissons par obtenir du 115 l'hébergement de la famille de Chateaucieux. Le 115 décide d'ouvrir un algéco pour eux. Mais il faut patienter un peu, le temps d'installer, puisque c'était pas prévu... Les personnes ont été logées vers 22H30!

Le matin du jeudi 9 février en plein plan grand froid niveau 3 vers 11h appel au 115 nous tombons sur un automate disant à peu près "toutes les lignes sont occupées, rappeler plus tard". Le standard téléphonique est saturé à 11h!!! Beaucoup de familles n'ont pas d'informations dans la journée sur où elles passeront la nuit.

Le gymnase réquisitionné est ouvert à 20H et jusqu'à 8 H le matin. Pendant la journée les familles devaient se débrouiller.

Alors que pour une famille demandeur d'asile la préfecture a été condamnée par le T.A. à les loger, le 115 les orientait vers le gymnase.

Voilà comment dans la réalité fonctionne le plan grand froid. Voilà le résultat de cette gestion au thermomètre et non en fonction des besoins. Gestion au thermomètre qui adapte l'offre d'hébergement d'urgence aux conditions climatiques avant de l'adapter aux besoins des personnes. Ce plan grand froid vise à éviter que l'on relève des cadavres dans la rue au petit matin et non à régler les besoins en matière d'hébergement et de logement d'urgence.

Tout ceci est confirmé par le baromètre de la FNARS

Du 30 janvier au 5 février, dans la plupart des départements, le taux de non-attribution pour absence de places disponibles est quasi nul. Mais "*dans quatre départements, l'absence de places disponibles reste cependant un motif important parmi les demandes n'ayant pas donné lieu à un hébergement. Il représente plus de 50 % dans la Loire et le Rhône, 43 % en Loire Atlantique et 38 % dans le Val d'Oise. L'ouverture de places supplémentaires ayant eu lieu plus tardivement, en fin de semaine, la capacité est restée encore*

insuffisante dans le Rhône et la Loire. La prise en charge de certains publics s'avère particulièrement délicate sur ces territoires et notamment les personnes avec chien, qui ne peuvent être accueillies dans les hôtels ou gymnases, de même pour les familles avec un enfant de moins de 3 ans.

Le taux de demandes n'ayant pas donné lieu à un hébergement (tout motif confondu) reste supérieur à 50 % dans l'Hérault, la Loire, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Rhône, la Dordogne et les Côtes-d'Armor.

Ajoutons que parmi ces demandes n'ayant pas donné lieu à un hébergement, 30 % concernent des personnes qui se sont vues proposer un hébergement et n'y sont pas restées (cf. les fins de prise en charge par le 115). Les raisons invoquées sont pour 23 % d'entre elles le fait d'avoir trouvé une autre solution et pour 50 % le renoncement à se présenter ou à rester. Ces situations questionnent la qualité des places ouvertes (gymnase, caserne, camping...) dans un système de gestion saisonnière de l'exclusion."

Voir le site: <http://www.fnars.org/index.php/lobservatoire-national-115/359-lobservatoire-national-115/3555-3barometre115>

Nous dénonçons la confusion entretenue entre le plan grand froid et l'hébergement d'urgence.

Confusion sur laquelle joue Mme la Préfète quand elle déclare dans la presse le 9 février : "*Aujourd'hui dans la Loire personne ne dort dans la rue* ».

Effectivement, il y a sans doute le 9 février peu de monde qui est allongé sur le trottoir, sinon au matin il faudrait ramasser des cadavres. Mais des dizaines de personnes sont dans des cabanes en carton et en bois, dorment dans des squats pourris, ou s'entassent chez des gens qu'ils connaissent. Mais ils n'ont pas de logement ni d'hébergement. Des dizaines d'autres, en fait au moins 150, sont mises à l'abri par des associations ou des collectifs.

Il y a dans la Loire un problème de capacité pour assurer l'hébergement et le logement d'urgence et pour respecter la loi.

C'est ce que pointe le aussi baromètre de la FNARS.

En janvier 2012 "*Les demandes n'ayant pas donné lieu à un hébergement varient fortement selon les départements, elle est supérieur à 60 % : Hérault, Loire, Marne, Rhône, Guadeloupe, Val-d'Oise et Vosges. (...) Dans la Loire plus de 50 % des demandes n'ont pas données lieu à un hébergement par absence de places disponibles*" La FNARS ne donne pas de précision sur le chiffre exact, mais la Loire est parmi les départements qui ont le % le plus élevé.

En décembre 2011 la proportion de non attribution d'hébergement suite à l'appel au 115 est de 91 % dans la Loire, un record en France. "*L'absence de places disponibles demeure le principal motif de réponses négatives dans la Loire elle concerne de 70 à 80 % des non attributions*". La aussi un record.

En novembre 2011 en France, 62% des demandes d'hébergement n'ont pas donné lieu à hébergement.

Parmi ces refus, les 2 tiers environ (64%) ont été dus à un manque de places disponibles. Et dans 3 départements – dont la Loire – plus de 75% des refus l'ont été pour manque de place.

Mme la préfète tente de contester ces chiffres mais ce sont les siens.

Voici la méthodologie de l'enquête de la FNARS :

Le Baromètre 115, réalisé par la FNARS, suit l'évolution des demandes d'hébergement d'urgence et les réponses qui leur sont apportées le jour même. Il fournit ainsi des indicateurs objectifs de mesure de l'efficacité de la prise en charge des personnes par le dispositif d'hébergement. Ses données permettent de mettre en perspective la politique de réforme de l'hébergement et de l'accès au logement, initiée par le gouvernement en 2009.

Les données statistiques sont issues de 37 départements qui saisissent régulièrement l'activité 115 via le logiciel ProGdis 115/SIAO, soit : Aisne, Alpes-Maritimes, Ardennes, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Côtes d'Armor, Dordogne, Doubs, Drôme, Finistère, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Jura, Loire, Loire-Atlantique, Marne, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Orne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-

Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Haute-Savoie, Yvelines, Vendée, Vienne, Vosges, Val-d'Oise, Guadeloupe. Cet échantillon, diversifié, reflète l'activité des 115 hors Paris.

Pour une vision exacte de la réalité ajoutons qu'au moins 150 personnes sont logées ou mises à l'abri par des associations (à l'église de Montreynaud, par le collectif de Firminy, dans des immeubles vides réquisitionnés rue Neyron, à la Perrotière); que 150 personnes vivent dans des cabanes en carton et en bois, plus de 200 dans des squatts pourris souvent sans eau ni électricité.

Mme la Préfète est dans le déni de réalité. Mais pour faire avancer les solutions, pour que la préfecture sorte de l'illégalité, il faut regarder les choses en face et prendre les mesures en conséquence pour assurer à toutes ces personnes un hébergement et un logement pérenne.

Ce que nous demandons :

1- Qu' à l'issue de la période hivernale personne ne soit expulsé. Que des solutions pérennes soient trouvées, y compris pour les personnes dans les cabanes à Chantegrillet et les personnes mises à l'abri dans les bâtiments réquisitionnés comme à la Perrotière.

Que pour toutes les personnes mises à l'abri pendant la période hivernale un hébergement et un logement soit trouvé pour respecter le principe de continuité de l'hébergement. Selon l'article 4 de la loi DALO : « *Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée.* ». Le respect de ce principe implique la non remise à la rue, la suppression de toute notion de durée maximale de séjour dans les centres d'hébergement, et la sortie effective de l'urgence pour les personnes à la rue par l'accès à des solutions d'hébergement et de logement plus durable.

2- La mobilisation des bâtiments et logements vides.

Parce que la solution est là. Il y a sur l'agglomération énormément de bâtiments propriétés publiques ou semi publiques, vides, qui doivent être mobilisés. Nous en avons pointé quelques uns dans notre memorandum : pavillons de l'hôpital de Bellevue, le bâtiment Pôle Emploi de la rue Désiré Claude, l'ancienne maison de l'Université rue Francis Beaulier (7 niveaux), l'ex- école Baptiste Marcet à la Métare (de très grands locaux pour l'hébergement d'urgence), les ex-appartements de fonction des enseignants... Nous demandons le recensement et la publication des logements HLM (privés et publics) vides.

Mobiliser les immeubles et logements vides pour l'hébergement et le logement d'urgence, ce serait également une solution moins coûteuse et plus adaptée que l'hôtel.

3- La légalisation de la réquisition de l'immeuble de la Perrotière.

C'est pour démontrer les possibilités qui existent que nous avons réquisitionné le 26 novembre cet immeuble vide de 5 logements et deux pièces à vivre. Actuellement 33 personnes dont 18 enfants y sont hébergées.

Le maire de St Etienne a engagé une procédure d'expulsion.

Plutôt que de remettre ces personnes à la rue à plus ou moins longue échéance, nous demandons la légalisation de cette réquisition.

Cela permettrait à la préfecture de respecter la loi pour le demandeur d'asile mais aussi pour l'hébergement en général.

En effet, le 10 février le conseil d'état a pris un arrêt (<http://www.droitaulogement.org/un-arret-historique.html>) qui place le droit à l'hébergement au rang d'une liberté fondamentale. C'est une avancée supplémentaire dans le sens du droit au logement pour tous. Cet arrêt permet aux personnes à la rue de saisir le T.A. pour faire respecter cette liberté fondamentale. C'est une avancée importante pour le droit au logement pour tous.

4- L'arrêt de la politique de démolitions massives de bâtiments notamment HLM.

Ainsi d'après le conseil de développement de St Etienne Métropole dans son avis du 18 janvier 2011 sur le PLH (Plan Local de l'Habitat) on apprend que plus de 1 000 démolitions sont prévues en 2011-2012.

1000 démolitions alors que des centaines de personnes sont sans logements! 1000 démolitions et combien les années antérieures. Le PLH lui ne prévoit pour 2012-2017 que 600 nouveaux logements sociaux publics dont 120 logement très sociaux (les PLAI).

Nous savons également qu'il y a 15 000 demandes par an de logements HLM sur le département auprès des 19 organismes HLM présents et de la Mairie de Saint-Étienne, dont plus de 2000 s'adressent au fichier de demande prioritaire par défaut de réponse. 60% de ces demandeurs sont sans logement ou mal logés (source Le PDALPD 2008-2013).

Le PLH ne dit d'ailleurs pratiquement rien sur le logement et l'hébergement d'urgence.

5- Pour porter ces exigences et obtenir une modification des politiques en matière de logement notamment sur l'hébergement et le logement d'urgence, nous organisons un rassemblement le lundi 19 mars à partir de 17h lors du conseil de St Etienne Métropole au musée d'art moderne.

Un rassemblement avec des témoignages, des prises de paroles.

Nous demandons à participer au débat qui aura lieu sur le logement et l'hébergement lors de ce conseil de St Etienne Métropole. Nous allons envoyer une lettre en ce sens au bureau de St Etienne Métropole (le bureau se réunit le 7 mars).